

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux actes de vandalisme à l'encontre du « Musée-Maison Maurice Carême »

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Nous avons appris que la « Maison Musée Maurice Carême » a été durement touchée par plusieurs effractions accompagnées de dégâts et d'actes de vandalisme, ceci entre le 11 décembre 2021 et le 5 janvier 2022. Depuis le 11 décembre, le musée est par ailleurs fermé. Constatations de la police et renforcement de la sécurité ont été réalisés depuis lors. Cependant, la réouverture partielle du musée n'est pas envisagée avant le début du printemps.

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » accorde une subvention récurrente de 5.000€ par an mais il semble qu'à ce jour aucune demande exceptionnelle n'ait été formulée à l'égard de la « Fédération Wallonie-Bruxelles ». Le « Musée Maurice Carême » appartient au périmètre des musées communaux et bénéficie à ce titre d'un soutien logistique et structurel de la commune.

Ainsi, le Collège peut-il me dire quelles suites ont été données par la Commune aux effractions et aux faits de vandalisme et peut-être de vol, à l'encontre du musée ? Une surveillance renforcée est-elle activée ? Quel est l'ampleur des dégâts et des pertes encourus par le musée ? Quelle aide matérielle ou financière a-t-elle été consentie – ou le sera – pour venir en aide au musée en pareilles circonstances ? Pour quelle raison une subvention exceptionnelle n'est-elle pas sollicitée auprès de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » ? La conservation des documents précieux est-elle garantie ? Peut-on à ce stade confirmer un délai de réouverture du musée ? D'avance, je vous remercie pour vos réponses.

Monsieur le Bourgmestre-Président dit qu'il s'embles qu'il y ait beaucoup de confusion dans cette affaire depuis le décès il y a deux ans de madame Jeannine Burny qui entretenait la mémoire du poète et qui vivait dans la maison-musée. Cette maison est effectivement inoccupée et nous avons eu à déplorer deux cambriolages à la fin de l'année dernière. Le nouveau conservateur ne vit pas dans la maison, autrement ce serait contraire aux nouvelles normes en matières muséales. Puisque plus personne n'y vit, il y a eu des problèmes de sécurisation, il faut donc améliorer la sécurisation du bâtiment.

Le conservateur et le conseil d'administration de la fondation s'y emploient et ont déjà réalisé quelques premiers investissements.

En parallèle à ces événements, un appel à témoignages a eu lieu par rapport à la mémoire de Maurice Carême et aux relations qu'entretiennent les Belges sur le plan international. Ils ont notamment fait le constat qu'il n'y avait pas de livre d'or et qu'ils souhaitaient enrichir les témoignages par ce biais. Cet appel à témoignages a été interprété à tort par un journal comme étant un appel aux dons. Cet article a mené à une interpellation au Parlement de la « Fédération Wallonie-Bruxelles » et à la réponse de la Ministre dont vous tirez une partie de votre interpellation.

Il n'y a pas eu de demande exceptionnelle de subsides car il n'y a pas de difficulté financière à la « Fondation Maurice Carême ». Le « Musée Maurice Carême » n'appartient pas au périmètre des musées communaux, c'est la fondation qui est propriétaire du bâtiment et de l'œuvre du poète. Tout cela est donc totalement indépendant de la Commune. Le Bourgmestre, par tradition, est invité, par courtoisie, à entretenir des bonnes relations avec la fondation. Nous vivons aujourd'hui une période de transition entre deux modes d'occupation du musée. Certaines personnes ont quelques inquiétudes dans ce que sera le futur

mode de gestion du musée. Le président du conseil d'administration a été sollicité pour convoquer son assemblée pour en discuter. Le dossier est suivi de près.

G. VAN GOIDSENHOVEN dit qu'à la fin de la précédente législature, il lui semblait qu'il avait été moralement convenu, afin d'assurer la pérennité du lieu, que la Commune s'engageait moralement à prendre la responsabilité de ce musée. Il lui semble qu'il y avait une volonté communale d'assurer un destin à ce musée si on voulait éviter des phénomènes comme ceux que nous constatons aujourd'hui. La Commune avait la volonté d'intervenir car il est compliqué pour une petite ASBL d'assurer la survie, le développement et la mise en valeur d'un tel musée sur le long terme. Est-ce la volonté de la Commune de s'y impliquer davantage et de porter un projet de pérennité du musée ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'effectivement la Commune a fait une proposition de reprendre la gestion du bâtiment du musée mais pas de l'œuvre, dont le conservateur s'en occupe fort bien. A ce stade, le comité d'administration de la fondation n'a pas souhaité aller dans cette direction.